

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. Th. VAN RO
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F557/2015
N/Réf. : GM/KD/BXL-2.2507/s.574
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Flandre, 135. Rénovation de la façade avant.
(Dossier traité par Mme M.-L. Cartal) **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 7 juillet 2015, sous référence, reçue le 7 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 août 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale néoclassique qui a déjà été transformée en deux logements. Elle est située dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les n° 140-142 de la rue de Flandre, et en face du site classé formé par la porte Saint-Roch et la rue de la Cigogne.

Le projet vise à rénover la façade avant : remplacer l'enduit blanc des étages par un enduit de teinte sable – pierre de France déjà présent au rez-de-chaussée et aux n° 137 et 139 ; supprimer les trous de boulin et placer un bandeau de pierre bleue sous le niveau des fenêtres du premier étage.

La CRMS demande de préserver davantage les caractéristiques néoclassiques de la maison et de conserver une lecture autonome des façades voisines. A cette fin, il convient de prévoir une teinte blanche plutôt que la teinte sable – pierre de France proposée. Il n'y a pas lieu d'appliquer de bandeau qui serait un élément incongru. Les cache-boulins en place devraient être conservés.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; Concertation de Bruxelles (par mail).